

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 juillet 2022, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

274, chemin du Calvaire (lot 6 480 205)

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de construction 800-05, spécifiquement à l'article suivant :

Article 4.3

Autoriser une construction sur une fondation de type pilier à la condition que la ceinture de vide sanitaire, allant de la partie inférieure du bâtiment jusqu'au sol, soit fermée.

Donné à New Richmond
Ce 15^e jour de juin 2022

Céline LeBlanc
Greffière